était faible d'esprit, aliénée, idiote ou imbécile. Le fardeau de la preuve appartient entièrement à la Couronne. Même si la femme en question est vraiment imbécile, il se peut que la Couronne ait bien de la difficulté à le prouver.

M. Nesbitt: Je me rappelle seulement un cas où il a été possible de prouver que le principal témoin de la Couronne était un imbécile. Il s'agissait d'une jeune fille de 22 ans qui s'amusait encore avec des fillettes de trois ans.

M. Hansell: Ceux qui se sont opposés à l'amendement semblent croire qu'il s'ensuivra nécessairement un accroissement de la peine; mais il n'en est rien. Il s'agit simplement de la peine maximum et c'est le juge présidant le tribunal qui aura la responsabilité d'imposer la peine. Selon moi, les députés sont dans l'erreur à cet égard; l'article fera saisir davantage au juge que le Parlement considère ce crime comme grave.

Je ne puis parler de l'article 142, car je ferais remarquer que, dans le cas de l'inceste entre un frère et sa sœur, la peine maximum est de 14 ans. Si c'est la personne du sexe masculin qui est responsable du crime, elle est aussi sujette à la peine du fouet. Le crime mentionné à l'article 142 est très grave, car on sait bien que l'enfant issu de consanguins peut être imbécile.

On pourrait dire la même chose de l'article 140 que nous étudions en ce moment. On pourrait soutenir qu'un homme qui abuserait d'une femme imbécile ne serait pas lui-même tout à fait sain d'esprit, mais ce n'est pas là une déduction légitime. J'ai déjà eu connaissance d'un cas, au cours de mon travail antérieur, où l'homme était parfaitement sain d'esprit; il savait exactement ce qu'il faisait, mais il lui était avantageux d'agir parce que la femme était anormale. Je ne crois pas que nous causions du tort à l'accusé; en outre, nous raffermirions l'autorité du juge ainsi que la loi en prescrivant une peine maximum de dix ans, même si elle n'est pas appliquée.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: Est-il convenu que ces bills de divorce feront l'objet d'une seule motion?

M. Knowles: Combien y en a-t-il, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Les numéros 199 à 249 inclusivement, soit cinquante bills.

M. Knowles: Cinquante et un, je crois.

M. l'Orateur suppléant: Est-il entendu que ces bills feront l'objet d'une seule motion?

Des voix: Entendu.

(M. John Hunter, député de Parkdale, propose la 2^e lecture des bills suivants:)

Bill n° 199, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Helen Kutzman Caplan".—M. Hunter. Bill n° 200, intitulé: "Loi pour faire droit à Fernand Constant Daemen".—M. Hunter.

Bill n° 201, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kazymerchyk Senyk".—M. Hunter.

Bill nº 202, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosalie Hetty Arbess Sofin".—M. Hunter.

Bill nº 203, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Lafortune Wilson".—M. Hunter.

Bill n° 204, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfrid Côté".—M. Hunter.

Bill n° 205, intitulé: "Loi pour faire droit à Janca Fani Pollak Schlesinger".—M. Hunter. Bill n° 206, intitulé: "Loi pour faire droit à

Bill n° 206, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Marie Ansingh Grosheintz".—M. Hunter.

Bill nº 207, intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Morrison Meldrum".—M. Hunter.

Bill n° 208, intitulé: "Loi pour faire droit à Alec Lenetsky".—M. Hunter.

Bill n° 209, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lilian Asbury Davies".—M. Hunter. Bill n° 210, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicholas Krauchuke".—M. Hunter.

Bill n° 211, intitulé: "Loi pour faire droit à

Esther Kohn Rosner".-M. Hunter.

Bill n° 212, intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Jazzar Nassar".—M. Hunter.

Bill n° 213, intitulé: "Loi pour faire droit à Leona Bobby Denberg Wiseman, autrement connue sous le nom de Leona Bobby Denberg White".—M. Hunter.

Bill n° 214, intitulé: "Loi pour faire droit à Marianne Roos Axelrad".—M. Hunter.

Bill n° 215, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jaunzen Dishler".—M. Hunter.

Bill n° 216, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Witzling Socolow".—M. Hunter.

Bill n° 217, intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Chun Readman".—M. Hunter.

Bill nº 218, intitulé: "Loi pour faire droit à Gizella Szabo Herczeg".—M. Hunter.

Bill nº 219, intitulé: "Loi pour faire droit à Lilija Hedviga Treimane Jursevskis".— M. Hunter.

Bill n° 220, intitulé: "Loi pour faire droit à John Richard Maher".—M. Hunter.

Bill n° 221, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McDonald Jones Roy".—M. Hunter.

Bill n° 222, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viola Fréchette Ainsworth".—M. Hunter.

Bill n° 223, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Reta Dodge Parsons".—M. Hunter. Bill n° 224, intitulé: "Loi pour faire droit à

Estella Cluett Jensen".-.. Hunter.